

L'inquiétude de ceux qui vivent sous les pylônes

M.P.

LES IMMENSES pylônes de fer et leurs cortèges de câbles électriques de 400 000 volts traversent la verte campagne d'Ille-et-Vilaine.

Au sol, on les entend bourdonner. Ils acheminent le courant depuis la pointe du Cotentin jusque dans la Mayenne.

Dans certains bourgs, comme à Livré-sur-Changeon, l'inquiétude monte à propos des possibles conséquences sur la santé de l'implantation des lignes à haute tension d'EDF.

Ainsi, Marie-Jeanne, 65 ans, atteinte par une leucémie, estime que sa pathologie « a été provoquée par les

rayonnements électromagnétiques de la ligne » qui passe à 100 m de son jardin. « J'en suis sûre, insiste-t-elle, car personne de ma famille n'a eu cette maladie. »

Lorsqu'elle a évoqué cette hypothèse à sa cancérologue, celle-ci est restée « silencieuse ».angoisse irrationnelle ou peur motivée ? Une chose est sûre, de nouveaux lotissements ont été construits à une centaine de mètres de la ligne.

Ils se sentent pris au piège

Frédéric, qui réside avec sa femme et ses trois enfants de 13, 9 et 7 ans, a acheté ici il y a cinq ans. Il ne cache pas qu'il « s'est posé la question du risque au moment de l'achat », mais son médecin l'a rassuré, lui précisant qu'on « n'avait pas de données fiables ». Mais il pourrait déménager si les enquêtes se révèlent inquiétantes. Dans sa ferme survolée par la ligne, Jean-Claude Beaulieu est sûr de lui: « J'ai dû construire une cage de Faraday, en cuivre, pour faire baisser le niveau du courant au sol. Sinon, mes vaches produisaient beaucoup moins de lait. »

En Ile-de-France, Jean-Claude Serfati et sa femme, sont en procédure avec EDF/RTE (Réseau de Transport Electrique). Leur maison dans le quartier résidentiel de la Pomponette, en Seine-et-Marne, est surplombée par une double ligne de 2 x 400 000 volts.

Ils disent « se sentir piégés ». Ils ont de graves ennuis de santé - elle, notamment, souffre « d'usure prématurée de l'organisme » - et ils pensent que leurs pathologies sont liées aux rayonnements électromagnétiques. Ils ont porté plainte contre EDF/RTE pour ce motif.

Dans une lettre, EDF leur a cité des autorités médicales affirmant que « l'ensemble des éléments dont on dispose actuellement ne montre pas que l'exposition à ces champs présente un danger pour la santé de l'homme ».

L'opérateur a proposé une indemnisation, pour « préjudice visuel », de plusieurs dizaines de milliers d'euros, liée au passage de la ligne, mais elle n'a pas été acceptée.



POMPONETTE (SEINE-ET-MARNE), Jean-Claude Serfati, qui vit sous une ligne très haute tension, porte plainte contre EDF. (LP/G.GIOS.)

[Next-up organisation document associé :](#)

